



## RESOLUTION URGENTE

**Auteur** Le Centre, par Maxime Moix, Fabien Schafeitel, Edouard Rey et Xavier Mariétan  
**Objet** Agir temporairement sur la TVA pour atténuer la hausse des prix de l'électricité  
**Date** 11/09/2022  
**Numéro** 2022.09.314

### **Actualité de l'événement**

Les prix à terme de l'énergie électrique atteignent des sommets historiques. Les différentes publications de tarifs d'approvisionnement de base ont soulevé une prise de conscience de la population et de l'économie.

### **Imprévisibilité**

Il était impossible de prévoir une hausse des prix si soutenue en termes de durée. La volatilité actuelle des marchés ne permet pas une vision à long terme.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

La double situation de crise entre les prix et l'incertitude d'approvisionnement pèsera à moyen/long terme sur l'économie et les particuliers au risque de créer une situation de forte récession.

Bien que variant fortement selon les régions, la récente annonce de la hausse des tarifs d'électricité a créé un électrochoc pour de nombreux particuliers et entreprises. D'une ampleur inédite dans certains cas, elle entraînera des dépenses supplémentaires et incompressibles importantes pour toute une frange de l'économie, dans un contexte de renchérissement généralisé. Quelques jours après cette annonce, le Conseil fédéral a de surcroît adopté une ordonnance qui prévoit que ce sont les consommateurs qui devront supporter les coûts du financement de la réserve hydroélectrique pour cet hiver.

La hausse des prix est due à de nombreux facteurs, géopolitiques ou d'autres natures, sur lesquels il est difficile d'avoir de l'influence. En revanche, il serait envisageable de rapidement agir via un levier maîtrisé au niveau fédéral : le taux de TVA. Celui-ci grève actuellement de 7.7% le tarif de l'électricité.

Différentes solutions sont envisageables pour soulager les ménages et entreprises. Le taux réduit de 2.5% pourrait ainsi être appliqué de manière à considérer l'électricité comme un bien de première nécessité. En cas de hausse soutenue du prix de l'énergie électrique sur l'année en cours, la TVA pourrait également être temporairement suspendue. Même si le montant de 7.7% peut paraître anecdotique face à certaines hausses annoncées, agir sur celui-ci à la baisse aurait un véritable impact sur le pouvoir d'achat en limitant partiellement les effets de l'inflation sur un des principaux postes de dépenses de la population. L'idée est également de freiner la hausse globale du coût des biens et services.

### **Conclusion**

Par la présente résolution, il est demandé aux chambres fédérales d'agir temporairement sur le taux de TVA

appliqué à l'énergie électrique afin de compenser l'augmentation très importante des prix. La solution retenue se vouldra pragmatique, mais devrait tenir compte du fait que la hausse des tarifs est très hétérogène selon les régions de Suisse.